



Numéro 66
23 août 2016



Colza : s'adapter aux conditions sèches

Faux-semis : rien d'urgent

Désherbage chimique en interculture

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 31 du 23 août 2016. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du nord du département de Seine-et-Marne.

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le guide Culture Info.plaine - Interventions d'automne 2016. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD
01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66
Yohann JOURDIN
01 64 79 30 53 / 07 78 24 48 86

Pôle Agronomie et Environnement

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE SUR SEINE
Tél : 01 64 79 30 65
Fax : 01 64 37 17 08

www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



OPE.COS.ENR15 01/09/15

COLZA

▲ Faut-il semer dans le sec ?

Les conditions actuelles de semis sont défavorables à une levée rapide. La fraîcheur en profondeur risque d'être insuffisante même avec un bon roulage. Ne pas trop travailler le sol pour éviter un dessèchement plus important.

Les semis peuvent se réaliser jusqu'au 5-10 septembre, ce qui permet d'attendre d'éventuelles meilleures conditions. La pluie espérée fin de semaine prochaine pourrait permettre des conditions convenables aux semis.

En cas de semis :

Sur labour, réaliser le semis derrière la charrue pour profiter de la fraîcheur qui vient d'être remontée. Ne surtout pas attendre que le labour dessèche.

En non-labour, il est possible d'avoir de la fraîcheur à 4-5 cm, variable selon le nombre de passage de travail du sol. Un roulage permettra de profiter de cette fraîcheur pour la germination, mais il faudra tout de même une pluie significative pour éviter le dessèchement des germes.

▲ Désherbage

Les conditions actuelles (sol sec) vont réduire fortement l'efficacité des herbicides racinaires. L'application après une pluie permet de gagner en efficacité, même si les produits appliqués sur sol sec peuvent cependant se réactiver par la suite avec une pluie.

➤ Dans le cas de fortes pressions géraniums, il reste difficile de s'abstenir du programme pré-semis (napropamide ex : COLZAMID) + prélevée.

La napropamide devrait être efficace dès le retour des pluies s'il y a pu avoir une bonne répartition du produit dans le sol.

➤ Pour des parcelles pas trop sales, il peut être opportun d'adapter sa stratégie herbicides aux conditions sèches en supprimant le passage de prélevée pour un passage en post-levée précoce au stade rayonnant, OU en fractionnant les doses, en conservant un prélevée (mais en réduisant l'investissement) suivi d'un post-levée.

Précisions sur les positionnements :

- pour les produits avec clomazone (COLZOR TRIO, AXTER, DYNAMO...), ne pas attendre et intervenir comme prévu car il y a des risques de phytotoxicité sur des grains germés.

- pour les produits sans clomazone (NOVALL, SPRINGBOK, ALABAMA...), ces produits offrent plus de liberté d'utilisation et peuvent être appliqués en post-levée précoce (colzas à cotylédons, voire 1 feuille). Il est préférable d'attendre le retour des pluies pour une meilleure efficacité. Néanmoins, pour une bonne efficacité, ces produits doivent aussi être appliqués avant la levée ou en cours de levée des adventices. Le seul risque en cas de fortes précipitations est de ne pas pouvoir revenir assez rapidement sur la parcelle. Le fractionnement du NOVALL (1,5 l en prélevée et 1 l en post-semis précoce) peut être une solution.

Nos préconisations adaptées au contexte de sécheresse (hors parcelles à fortes pression géraniums) :

Flores	Présemis incorporé sur 2-3 cm	Post-semis-prélevée	Post-levée précoce
Alchémille + Matricaire + Stellaire		BUTISAN 1 l	BUTISAN 1 l
+ Gaillet + Coquelicot		COLZOR TRIO 2,5 l	NOVALL 1 l
		NOVALL 1,5 l	
		ALABAMA 1,5 l	ALABAMA 1 l
		SPRINGBOK 1 l	SPRINGBOK 1 l



Conditions d'utilisation : sol humide, absence de vent.

FAUX-SEMIS : rien d'urgent

Etant donné le contexte de salissement des parcelles, le faux-semis est un levier indispensable à associer avec les herbicides.

L'efficacité d'un faux-semis dépend de la période de levée de l'adventice qu'on souhaite détruire et de l'humidité du sol pour la germination des graines.

Ces deux conditions ne sont pas réunies.

Les brômes ont une faible dormance et lèvent dès le mois d'août. Par contre, les vulpins et ray-grass commencent à lever principalement à partir de la deuxième quinzaine de septembre.

Si vous visez des ray-grass et vulpins, il n'est pas urgent de réaliser des faux-semis. Ils seront plutôt à réaliser lors du mois de septembre à conditions que la pluie revienne.

Pour une levée de brômes, il peut être judicieux d'attendre les quelques pluies annoncées la semaine prochaine pour gagner en efficacité.

DESHERBAGE CHIMIQUE en INTERCULTURE

Les conditions de température et surtout d'hygrométrie actuelles ne sont pas favorables à l'utilisation des glyphosates.

▲ Doses d'utilisation

	Adventices visées	Dose de glyphosate* (g/ha) + adjuvant	Association glyphosate* + 2,4D** + adjuvant (g/ha)	
			Glyphosate*	2,4D**
Annuelles	Repousses de céréales (début montaison)	360-720	-	-
	Repousses de colza (3-4 feuilles)	360	-	-
	Repousses de colza (début élongation)	900	720	600
	Graminées annuelles	360-720	-	-
	Dicotylédones annuelles	540-720	-	-
	Géranium	-	720	840
	Chénopode (15 cm)	900	540	600
	Moutarde, phacélie, radis (développé)	1 080	720	600
Vivaces	Chardon (boutons floraux)	1 080	720	840
	Laiteron	1 080	900	840
	Liseron (floraison)	2 160	1 440	840
	Chiendent (floraison)	1 080	-	-
	Rumex	1 080	720	600

*Ex. de glyphosate : ROUND UP

**Ex. de 2,4 D : U46D

Quelle que soit la spécialité à base de glyphosate, il est conseillé de corriger la dureté de l'eau avec du sulfate d'ammonium qui renforce l'efficacité du produit. Le bas volume permet également d'améliorer l'efficacité du glyphosate sensible à la dureté de l'eau.

Sur vivaces, privilégier les applications sur plantes développées. L'objectif est d'intervenir au moment où la sève redescend vers le rhizome et ainsi permettre une destruction des organes végétatifs :

- sur chardons, traiter courant septembre lorsque les plantes sont au stade « boutons accolés », la plante fait alors 15 à 20 cm de haut,
- sur liserons, traiter sur tiges > à 20 cm si possible à floraison.

ATTENTION : certaines cultures présentent une sensibilité au 2,4D qui nécessite de respecter un délai avant l'implantation.

Cultures	Délai avant implantation
Colza, Cultures légumières, CIPAN légumineuses, CIPAN crucifères	Ne pas utiliser du 2,4D avant ces cultures
Pomme de terre, Tournesol	2 mois
Betterave, Féverole, Lin, Luzerne, Pois	1 mois
Maïs	15 jours
Céréales à paille, CIPAN graminées	7 jours



Conditions d'utilisation : intervenir tôt le matin avec une hygrométrie supérieure à 70 %, absence de vent et des températures comprises entre 15 et 25° C. Délai avant la pluie : 1 h à 6 h selon les produits.

RETRAIT de SPECIALITES à BASE de GLYPHOSATE

La commission européenne a publié le 29 juin dernier (JOUE du 30/06/2016) un règlement d'exécution concernant la prolongation de la période d'approbation de la substance active glyphosate (arrivée à terme le 30/06/2016) jusqu'au 31 décembre 2017.


Cette prolongation est néanmoins assortie de certaines restrictions comme une interdiction de certains adjuvants du glyphosate et des règles pour limiter son utilisation dans des endroits comme les parcs et les jardins publics.

En France, l'ANSES vient de procéder au retrait de 126 produits (sur environ 600 spécialités contenant du glyphosate) associant la substance active glyphosate au co-formulant POE-Tallowamine suite au réexamen des autorisations de mise sur le marché de ces produits, avec une date limite pour l'utilisation au 31 décembre 2016 pour les usages amateurs, et au 31 décembre 2017 pour les usages agricoles. La liste des produits faisant l'objet d'un retrait peut être téléchargée [en cliquant ici](#).

COMPOSITION DES PRODUITS CITES

Produits commerciaux	Matières actives et concentrations
HERBICIDES	
ALABAMA	metazachlore 200 g/l + dimethenamid 200 g/l + quinmerac 100 g/l
AXTER, DYNAMO	dimétachlore 500 g/l + clomazone 60 g/l
BUTISAN S	metazachlore 500 g/l
COLZAMID	napropamide 450 g/l
COLZOR TRIO	clomazone 30 g/l + dimetachlore 187.5 g/l + napropamide 187,5 g/l
NOVALL	metazachlore 400 g/l + quinmerac 100 g/l
ROUNDUP	glyphosate 360 g/l
SPRINGBOK	metazachlore 200 g/l + dimethenamid 200 g/l
U46D	2,4 D 480 g/l



Retrouvez les bulletins Info.pl , les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet. La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

